Le château de l'Isle

Autor(en): **Burnat, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **38 (1930)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-29591

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

7. En cas de crime de haute trahison, droit d'un condamné d'en appeler à un tribunal de neuf juges, siégeant à Lucerne, et dont les membres seront choisis par lui-même parmi les présidents des tribunaux criminels souverains de tous les cantons.

Ici encore, Monod n'eut pas de succès. Les excès de l'Helvétique étaient de souvenir trop récent, et l'Acte de médiation se base sur de tout autres principes. Mais il est intéressant de noter que Monod reprenait de ce régime ce qu'il avait conscience d'être nécessaire au bien de (son) pays. L'avenir lui a certainement donné raison.

Maxime REYMOND.

LE CHATEAU DE L'ISLE [1]

(Avec planches.)

Aucun d'entre vous, s'il a parfois traversé, au hasard de ses randonnées, le beau village qui nous accueille, n'aura tourné ses regards vers la demeure où nous sommes, sans être saisi d'admiration à la vue de l'édifice qui en forme le centre et du cadre splendide qui l'entoure.

Une façade justement harmonieuse, des proportions parfaites, font du Château de L'Isle, un charme pour les yeux, un repos pour l'esprit. Son reflet qui s'estompe dans la pièce d'eau où il baigne ; les marronniers séculaires dont les ombres profondes jouent à certaines heures sur ses façades, tout enfin nous attire et nous plonge dans le ravissement.

Pour ma part, les sentiments que j'éprouve ne datent pas d'aujourd'hui. Je garde du temps passé sous les armes, au camp de Bière, le souvenir des courses fréquentes qui con-

[1] Travail présenté le 24 août 1929 à la réunion de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Vaud, à L'Isle.

duisaient nos artilleurs vers les villages du pied du Jura : Apples, Montricher, L'Isle.

Ce dernier nom a laissé dans ma mémoire le prestige des visions grandioses que n'altéraient nullement les fatigues du service, mais en faisaient, au contraire, l'heureuse diversion.

Et voilà pourquoi, j'ai un plaisir tout particulier à parler devant vous du monument qui fait le sujet de notre causerie.

Il me paraît indispensable, pour mieux entrer dans mon sujet, de le faire précéder de quelques notes, brèves du reste, sur le passé de L'Isle et sur sa Seigneurie.

Au XIVme siècle, L'Isle était devenue un bourg, entouré de murailles et pourvu de portes. Un acte de concession de libertés et franchises, daté du 14 avril 1398, lui avait été donné par Jeanne, dame de Cossonay, femme de Jean de Rougemont, Chevalier, fille de Louis de Cossonay et petite-fille de Jean de Cossonay.

Cet acte fut confirmé à Genève, le 11 septembre 1414, par Illustre et Puissant Seigneur Amé, Comte de Savoie, Prince, Duc de Savoie, et ratifié encore par Bartholomé, Seigneur de La Sarra et de L'Isle, le 11 avril 1502. La Seigneurie avait sa juridiction particulière et se trouvait, à cette époque, en la possession de la famille française de Glérens.

En 1526, elle passa à la famille de Dortans, par le mariage de Claude de Dortans avec Anthoinas de Glérens.

En 1541, après le décès de leur père, Pierre et Henri, fils de Claude, obtinrent de LL. EE. des « lettres de reprise » pour la Seigneurie de L'Isle. Elle devint ensuite, avec les descendants de Pierre de Dortans, propriété d'une noble famille, française également.

Albert de Dortans, fils de Pierre, Seigneur de L'Isle en

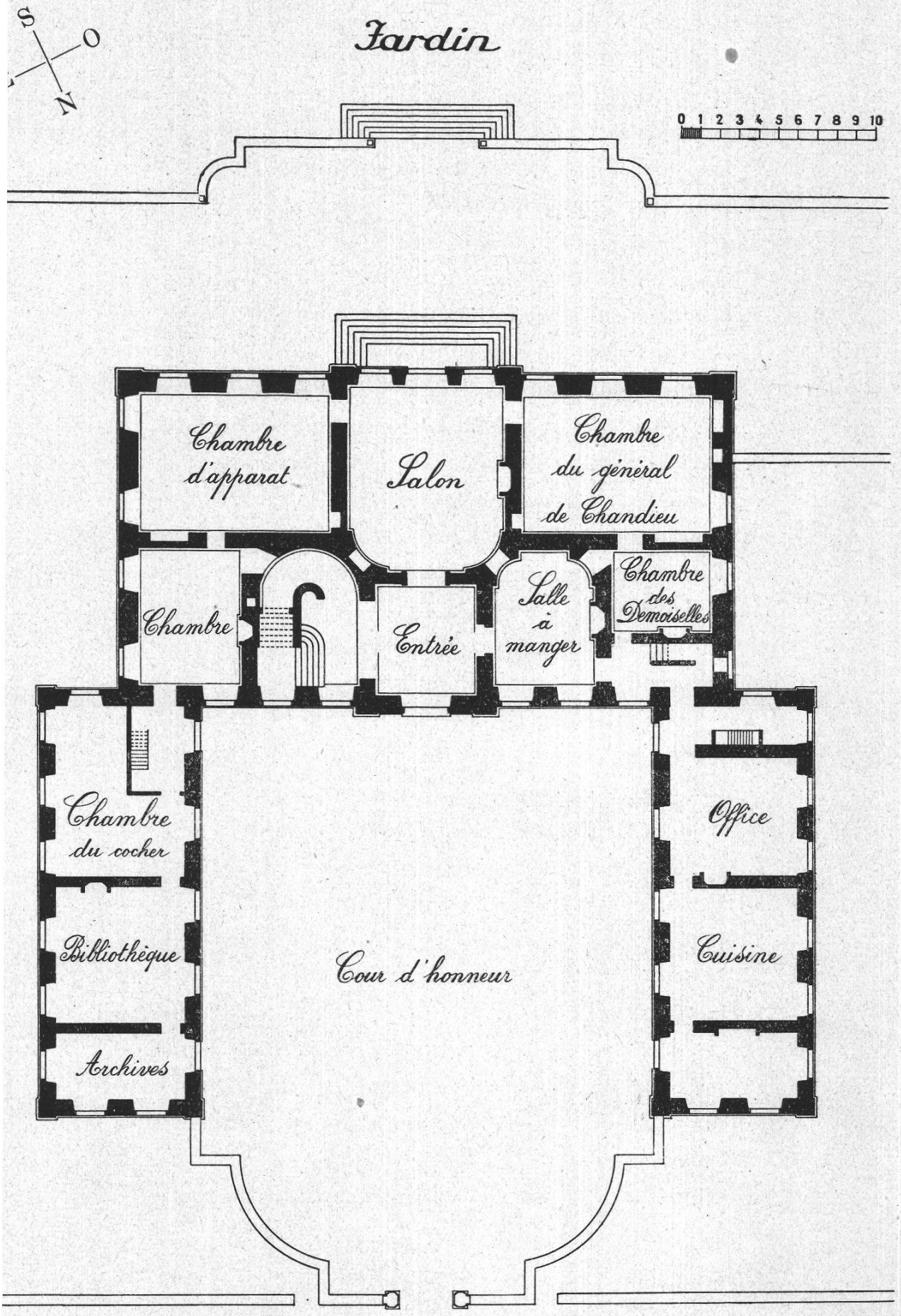

PLAN DU CHATEAU DE L'ISLE

1599, épousa Dorothée de Loriol et fut le père de Marie de Dortans, dame de L'Isle, et épouse, en 1614, d'Esaïe de Villars Chandieu, Ecuyer, Seigneur dauphinois, Aumônier de Henri de Navarre, plus tard Henri IV.

Esaïe de Chandieu est donc le chef de la branche suisse des Chandieu.

Chandieu est un surnom, choisi par la famille au Xme siècle ; ses armes sont « de gueule, au lion d'or, paré d'azur » et pour cimier, un lion, avec la devise « Pour l'Eternité ».

C'est à cette époque que la terre et Seigneurie de L'Isle entra dans la Maison de Chandieu. Elle reconnait, par acte notarié, que la Seigneurie dépend de LL. EE. à cause de leur baronnie ou de leur Château de Cossonay.

Les fils et héritiers d'Esaïe de Chandieu et de Marie de Dortans possèdent, en 1675, la Seigneurie en commun ; elle devint ensuite le partage exclusif du second fils, Paud de Chandieu, époux de Louise Polier.

C'est à son fils Charles, né en 1659, mort en 1728, que nous devons la construction du château sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

En 1798, la Seigneurie cessa d'exister et la dernière dame de L'Isle, Elisabeth de Sacconay, décédée en 1808, fut la belle-fille du général de Sacconay, vainqueur de la bataille de Vilmergen, en 1712, et époux, en secondes noces, d'Elise de Chandieu.

Le château de L'Isle fut vendu, du vivant de Mme de Sacconay, à François-Louis Roulet, allié Prince, de Neuchâtel. Son gendre, Jacques-Daniel Cornaz, en hérita, laissant à son tour, l'ancienne demeure des Chandieu, à M. François Cornaz, allié Guebhard.

La commune de L'Isle devint acquéreur du château et de son domaine, en 1876.

* * *

Mais revenons au château. Sa construction, ordonnée, comme nous l'avons dit tout à l'heure, par Charles de Chandieu, fut achevée en 1696.

Charles de Chandieu, Seigneur de L'Isle, épousa en 1685, Catherine de Gaudicher, d'origine angevine, dont il eut onze enfants. Il entra jeune au service de France, se couvrit de gloire dans la campagne de Flandres, fut fait brigadier par Louis XIV en 1696, maréchal de camp en 1704, et lieutenant-général en 1722.

L'histoire raconte que lorsque la future châtelaine arriva pour la première fois à L'Isle, elle éprouva une immense déception et s'écria : « Ce n'est que ça !... » Elle faillit tourner bride.

On a prétendu que les plans de la construction étaient l'œuvre de Mansart ; cet architecte illustre, l'un des constructeurs du Palais de Versailles et de l'Hôtel des Invalides, aurait même désiré, — après avoir examiné sur place les terrains assignés à l'édifice, — apporter quelques changements à ses projets conçus à distance.

Je me permets de douter, sauf preuve à l'appui, de la participation effective de Mansart à cette œuvre ; non pas qu'elle ne soit digne d'un artiste de grand mérite, puisqu'elle forme un ensemble si réussi, mais l'architecte français avait fort à faire à répondre aux exigences de sa clientèle, à commencer par le Roi de France, et L'Isle était bien éloignée de son champ d'activité.

Il se peut fort bien, par contre, que notre château soit inspiré d'une création de Mansart, construite en France à cette époque, dont la conception ait plu à Charles de Chandieu. Ses relations avec les plus grands personnages de la Cour, lui permirent d'en obtenir les plans dont il confia l'exécution à Anthoine Faure, le seul architecte mentionné sous ce nom dans les comptes et les marchés ayant trait à l'édification du

château. Dans les pièces retrouvées aux archives de Neuchâtel, il est question d'un Antoine Favre, architecte à Couvet, à la fin du XVIIme siècle. Il s'agit sans doute du même personnage, et il n'y a rien d'étonnant à ce que le nom de Faure, ayant la même origine, ait été déformé dans les conventions à l'orthographe quelque peu fantaisiste, passées pour l'entreprise. Faure doit être né vers 1640 ; il était gouverneur de la communauté de Couvet lors de son érection en paroisse, en 1705.

Grâce à la complaisance de M. Maxime Reymond, j'ai pu relever, dans les archives cantonales, un certain nombre de marchés et contrats passés au nom de Charles de Chandieu, par son architecte, avec divers entrepreneurs désignés pour l'exécution des travaux.

Il en est de bien amusants, qui dénotent, malgré l'apparence sévère de quelques termes, une plaisante bonhomie dans les rapports entre les intéressés ; voyez le contrat établi avec le fabricant de tuiles :

« Aujourd'hui, 20me janvier 1698, j'ai fait marché avec Maistre Manuel Amiet, des Thuilières de Villard, pour travailler à la thuilière de noble et puissant Seigneur de Villars Chandieu, Brigadier et Capitaine au Garde suisse,

» savoir le dit Maistre Amiet avec deux filles,

» savoir le commencement d'avril jusqu'à la St-Michel, dite année, voire plus outre si le temps le peut permettre,

» donc, pendant le dit temps, le dit Maistre ne pourra pas entreprendre d'autre travail non plus que les dites filles, lesquelles doivent bien savoir travailler au métier de faire les tuiles,

» et pour tel service, je lui ai promis la somme de vingt livres par semaine, qui est justement huit francs monnayés de France,

» savoir les semaines en tiers et en outre les nourrir, et

entretenir pendant le dit temps, et blanchir leur linge, etc. ; il est entendu qu'on lui donnera faits les repas, leur demi pot de vin pour les trois, et outre, si le dit Maistre s'acquitte bien de son devoir et fidélité, lui est encore promis un écu blanc pour « estraine »,

» en outre, ce qui doit donner le courage à bien faire est ce que nous nous sommes convenu pour l'obligation de nos biens sans n'y pouvoir aucunement contrevenir, à peine de supporter tous frais et de tous points faire joie et contentement de mon dit Seigneur et de la dite dame,

» en présence du sieur David Calame, de La Chaux-de-Fonds, et de Jaques Baté, son beau-frère, et pour plus de force nous nous sommes donné avis ci-bas, et lorsque le dit Maistre s'en va, on lui donnera à manger et à boire comme il a été fait l'année passée.

signé : Manuel Amiet des Thuilières. »

Puis le marché conclu avec Conrard Nydestre (probablement Nydegger) du baillage de... (illisible) dans le canton de Berne, pour fourniture des carons et planelles pour mettre sur les combles du château :

« Il lui est donné une chambre où il puisse faire du feu pour cuire « leur » soupe, avec draps et couverte pour se coucher et prendre le moindre bois pour cuire « leur » soupe », etc.

Et encore :

« Avec Abraham Gex d'Aigle, pour livrer dans cinq semaines, à la Ville neuve (pour être probablement de là transportées par barque à Morges) huit pièces de marbre noir de la qualité et mesure d'autre part spécifiées, de 16 pouces, et carrées, sur 4 à 5 d'épaisseur. »

Il s'agit sans doute des plaques de marbre de St-Triphon dont est recouverte la grande salle du rez-de-chaussée.

On trouve aussi la commande à Abraham Guex, de 608

carreaux de verre blanc et 462 carreaux de verre commun, pour les fenêtres du château. Ce nombre se conçoit sans peine, si l'on considère les multiples divisions des croisées.

Il est question parfois de prix ; traduits en chiffres connus, la construction était moins onéreuse qu'elle ne l'est de nos jours.

Dans une lettre de David Faure à son beau-frère Anthoine Faure, l'architecte du château, il est fait mention d'un envoi de pierres pour diverses parties de la bâtisse, et d'un voyage à Auvernier, pour ces matériaux ; il s'agit donc de pierre jaune de Neuchâtel, qui arrivait à L'Isle par Yverdon.

On retrouve encore une lettre d'Anthoine Faure à Mme de Chandieu, datée du 16 septembre 1695, en pleine construction, lui donnant d'intéressants détails sur la marche des travaux.

Un Monsieur C. de Stürler, ami de la famille, et l'un des habitués du château, dont parle Mlle Catherine de Chandieu dans son journal, envoie, le 10 septembre 1696, à la veille de pendre la crémaillère, un dessin « barbouillé », dit-il, qui doit servir de modèle pour les armes accolées à placer sur les girouettes. Ces dernières ont disparu avec les beaux épis qui ornaient la toiture.

Le naïf dessin, daté de 1761, et signé L. F. W., que contient le volume de M. et Mme de Sévery, sur « La vie de société dans le pays de Vaud au XVIIIme siècle » indique nettement ces ornements sur le faîte de l'édifice.

Le plan du château est fort simple, mais par là même d'un effet grandiose, grâce à ses belles proportions. L'entrée principale tournée au nord, au centre de la Cour d'honneur, donne accès dans un vestibule de vastes dimensions. En face, une porte ; c'est celle du salon des grandes réceptions, sorte de Salle des Chevaliers, ouvrant sur les pelouses du sud et sur la pièce d'eau.

CHATEAU DE L'ISLE

Vue du parc.

Impr. de la Société de la Gazette de Lausanne.

Du vestibule, on aperçoit à sa gauche, sous un arc surbaissé, le grand escalier orné d'une rampe de fer forgé ; à sa droite, la paroi est entièrement boisée de chêne ; elle accède par une large porte, en son milieu, dans la salle à manger, toute de chêne également. Cette note dominante du bois dur, donne à la pièce, quoique tournée au nord, une apparence de confort et de chaleur tout à la fois.

Si l'on pénètre dans le grand salon du centre, on se représente sans peine le bel effet qu'il devait produire. Ses parois étaient couvertes de gobelins aux sujets mythologiques, son mobilier entièrement garni de velours frappé, de couleur bleu, le dallage de marbre noir, presque complètement recouvert d'un tapis de Turquie, ses lambris clairs au filet d'or. Cet ensemble formait le décor le plus somptueux ; les Chandieu avaient apporté à L'Isle le faste des grandes résidences. La beauté des proportions est, aujourd'hui, tout ce qui reste de cette splendeur passée.

Sur la plaque du foyer, dans la cheminée de marbre, figurent les armes accolées des Chandieu et Gaudicher ; au-dessus des portes, des panneaux de bois encadrent des sujets peints sur toile, paysages et personnages ou poteries en camaïeu, dont l'effet dut être charmant, mais que d'intempestifs projectiles ont crevés en bien des endroits. Nous retrouvons du reste ces motifs de décoration dans toutes les pièces principales de l'édifice, où le sort ne les a pas préservés davantage.

Le mur opposé aux fenêtres, des deux côtés de l'entrée, est boisé, et ses angles en sont arrondis. L'une de ces courbes est le cadre d'une porte conduisant à la salle à manger, l'autre est une armoire. Des témoins m'ont assuré que celle-ci contenait, au moment de la dernière vente du domaine, des modèles en cartonnage, ayant dû servir de maquette pour la construction du château. Que sont devenus ces précieux

auxiliaires qu'on eût, de nos jours, soignés comme des trésors ?

Dans les parois de droite et de gauche du grand salon, des portes conduisent aux pièces d'habitation principales. A l'ouest, la chambre à coucher du général de Chandieu et, lui faisant suite, la chambre qu'on appelait, « la chambre des Demoiselles ». C'est là que Mesdemoiselles de Chandieu, filles du général, avaient coutume de se réunir. N'ont-elles pas, peut-être, dans ce cadre intime, brodé de compagnie, les fauteuils pieusement conservés aujourd'hui à Lausanne ?

A l'Est, la chambre d'apparat contenait un lit à colonnes et à baldaquins, recouvert, comme tout le mobilier de cette pièce, de velours d'Utrecht, rouge.

Les ailes de la Cour d'honneur contenaient : à l'ouest, les cuisines, les offices, et au premier étage, les chambres des gens. A l'Est, les archives, une bibliothèque boisée aux panneaux treillagés à la française, et enfin, la chambre dite du cocher. Toute cette partie, de même que la salle d'apparat, est occupée maintenant par des classes d'école et un local de couture.

Au premier étage du grand corps de bâtiment, la distribution était sensiblement la même qu'au parterre. Un vaste salon central, — celui où nous sommes — était recouvert, au temps de sa splendeur, de cuir de Cordoue, à la patine de cuivre et d'or. Le mobilier était de velours de Gênes frappé, bleu avec deux grands canapés cannés.

Revenons aux façades du château des Chandieu, et contemplons-les avec toute l'attention qu'elles méritent. Elles sont du plus pur style qu'ait produit le XVIIme siècle, et leur magnifique simplicité les apparente avec les plus beaux monuments de cette époque. Par le plan même, la disposition d'une cour d'honneur, restreinte il est vrai, fermée d'une grille, autrefois blasonnée, rappelle l'imposant effet obtenu à Crans, à Vullierens, à Hauteville et à Prangins.

L'ordonnance de l'ensemble est purement française, sans aucun des tâtonnements qu'on retrouve aux demeures élevées par les constructeurs de chez nous, moins bien préparés et très éloignés de toute Ecole.

Le château de L'Isle offre encore un autre caractère, bien rare dans notre pays ; c'est son toit à la Mansart, cette vaste couverture à deux pentes permettant à des combles immenses d'abriter dans leur charpente, des espaces sans limites. Il y a dans cette forme, issue d'une idée pratique, un superbe développement, qui augmente l'impressionnant aspect d'un tel ensemble.

Et que dirons-nous des abords du château ? Avant l'arrivée du général de Chandieu à L'Isle, la résidence des Seigneurs du lieu était une habitation fort simple, flanquée aux deux extrémités de sa longue façade, de deux tours rondes. Son emplacement était tout au bord de la Venoge, dont l'élargissement nécessaire à l'aménagement de la pièce d'eau, fut creusé en 1710.

De Chandieu démolit cette demeure ; le champ était libre. Il en profita pour donner de l'espace à son nouveau projet, créa des parterres fleuris et gazonnés, dont le plan géométral existe encore dans les cadastres anciens.

De grands marronniers, devenus de vrais géants, encadrent la perspective de la façade du sud. A l'Est, une allée de même essence fait une ombre mystérieuse aux abords de la somptueuse demeure. Une grille monumentale sépare le domaine du bourg, vers le côté que les anciens plans appellent « de Bize ».

Le miroir traditionnel des demeures seigneuriales françaises est, comme nous l'avons vu, formé par la Venoge. Deux ponts l'enserrent qui ferment l'étang. Un jet d'eau, axé avec les baies centrales des salons, faisait revivre, à certaines heures, la calme surface de ces ondes.

Or, en 1698, à peine le château construit, Charles de

Chandieu tente un effort auprès des Autorités « nobles Bourgeois du dit Lieu de L'Isle » pour obtenir l'autorisation de détourner le chemin public qui passait encore entre la terrase et l'eau. Il créera un pont à l'extrémité Est de l'étang. La convention, signée par devant notaire, à cet effet, est empreinte de précision et d'infiniment de respect pour les parties contractantes.

Au nord de la Cour d'honneur se trouvaient les communs, granges et fermes du domaine. Une longue avenue de tilleuls, abattus en partie aujourd'hui, se terminait par un second jet d'eau. Il paraîtrait que, toutes portes ouvertes, le jet d'eau de l'étang et celui que je viens de citer, s'apercevaient à la fois, dans la longue perspective. Amusements de grand seigneur, mais fantaisie vivante et bien faite pour charmer les yeux dans un décor enrichi par la nature.

Il faut admirer sans réserve les efforts qui conduisent à de tels résultats. L'Isle est un exemple de ce que peut créer la fortune, mise au service du goût le plus éclairé.

Le général Charles de Chandieu a droit à la reconnaissance de tous ceux qui aiment notre passé, nos traditions, et les splendeurs de notre pays vaudois.

Nous savons que les descendants des Nobles Bourgeois de L'Isle connaissent le trésor qu'ils ont acquis.

Ils se doivent de le garder pour la génération qui monte et ils sauront faire l'effort nécessaire à la conservation d'un des plus beaux monuments de notre canton.

L'Isle, le 24 août 1929.

A. BURNAT, arch.